

Exemples de Monnaies Locales

L'expérience de Wörgl – Autriche

Pendant la crise des années 30 une expérience célèbre eut lieu à l'initiative du maire de Wörgl, une petite ville du Tyrol autrichien. Celui-ci, voyant l'infrastructure de sa ville s'écrouler, le chômage et la pénurie s'étendre, décida de s'inspirer des théories de Silvio Gesell et de créer une monnaie locale dont la caractéristique principale était de se déprécier d'1% tous les mois (pour qu'un billet reste valable un timbre devait être apposé au billet un jour donné de chaque mois : **la monnaie fondante**).

L'argent local se mit à circuler à toute vitesse car les gens avaient intérêt à le dépenser, et devaient le dépenser localement, dans le seul circuit où il avait cours. En une année l'économie locale reprit du souffle et le nombre des chômeurs baissa considérablement. Wörgl devint un centre d'intérêt pour les économistes du monde entier. Mais, alors que d'autres communes autrichiennes s'approprièrent à suivre son exemple, la Banque Nationale Autrichienne entreprit une action en justice et ce système d'économie alternative disparut en 1933.

Aujourd'hui, le *Chiemgauer* lancé en Bavières en 2003, s'inspire directement de l'exemple de Wörgl.



SOL – France

Le *Sol* est un réseau français de monnaies locales ayant le même fonctionnement. Ces monnaies s'inscrivent dans l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Elles valorisent les prestations d'utilité sociale, s'adressent à toute une population d'une commune ou d'un territoire, y compris des citoyens qui n'auraient pas beaucoup d'argent. Et pourtant, une valeur financière est garantie par la banque (en général le Crédit Coopératif, ou la Nef) où sont déposés des euros avant émission des Sols. La vitesse de circulation de ces monnaies

empêche toute spéculation. Un engagement éthique – charte – est signé par les prestataires et les citoyens qui adhèrent à l'association support (*Écosol*) divisée en collèges (utilisateurs, prestataires, collectivités, ...).

Elles se sont toutes développées en s'appuyant sur une réelle volonté politique et le soutien de collectivité territoriale (municipalité, communauté de communes, conseil général,...) en milieu urbain comme rural.

Créé en 2005, le mouvement Sol regroupe aujourd'hui 6 monnaies alternatives en circulation (*Eusko* au pays basque, *Sol-violette* à Toulouse, *Galleco* au Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, *Sol-Olympe* au Tarn-et-Garonne, *l'éléph* à Chambéry, la *Bous-sol* à Boulogne sur mer) et 7 en projet (la *Gonnette* à Lyon, le *Sol-alpin* à Grenoble, le *Sol-si* à Cahors, le *Stück* à Strasbourg, *Sol-angelique* à Niort, *Le Radis* à Mulhouse, ...).

L'exemple du *Sol-Violette* de Toulouse est le plus connu, il s'est créé à l'initiative de citoyens lors d'un sommet sur l'Économie Sociale et Solidaire. Le projet s'est construit petit à petit au cours d'ateliers participatifs auxquels ont participé des élus locaux, prestataires, banques coopératives, etc, et fut lancé en 2010 lors d'une réunion plénière. Il est aujourd'hui géré par des Comités de Quartier appuyés par la Municipalité de Toulouse. Cette dernière est allé jusqu'à donner des Sols à des familles en difficulté financière ou en situation d'exclusion sociale (chômeurs, bénéficiaires du RSA, minimum vieillesse, jeunes sans ressources, ...) au moment du lancement.





La Mesure de Romans-sur-Isère – France

Créée en 2011 la *Mesure* est utilisable auprès de commerces, entreprises, associations, artisans, producteurs du bassin de vie de Romans-sur-Isère, soit 80 000 habitants.

Elle est basée sur la convertibilité en euro (1 Mesure = 1 Euro). Elle s'appuie sur une charte et une association (*Commune-Mesure*), et

bénéficie du soutien de collectivités territoriales. Depuis sa création, le circuit consommateurs-prestataires fonctionne de manière dynamique du fait du nombre d'acteurs qui s'impliquent dans le projet. Elle a bénéficié au départ de financement de la *Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire* (CRESS) et de fonds Européens.

Une fonte semestrielle de 3 % était prévue à l'origine, mais fut abandonnée en mars 2014.

La Bristol Pound – Royaume-Uni

La Livre de Bristol (£B) est une monnaie communautaire lancée le 19 septembre 2012. Son objectif est d'encourager les personnes à dépenser leur argent auprès de commerces indépendants et producteurs locaux du territoire de Bristol et de sa campagne environnante.

La Livre de Bristol est gérée par une organisation non lucrative, la *Bristol Pound Community Interest Company*, et la banque locale *Bristol Credit Union*. Chaque Livre de Bristol est convertible en Livre Sterling sans surtaxe. Chaque dépense peut être réglée en billet, ou de manière électronique grâce à une carte à puce et un compte.

Grâce à elle, depuis sa création, une diversité de commerces et d'exploitations agricoles ont pu être maintenus sur le territoire. L'utilisation de la monnaie locale a permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre au sein de l'agglomération à travers la réduction des externalités de transport. Ainsi, la Livre de Bristol a contribué à l'attribution du titre de *Capitale Verte Européenne 2015* à la ville.

Bristol est la première ville au Royaume-Uni dans laquelle les taxes locales peuvent être payées en monnaie locale. La municipalité de Bristol et d'autres organisations dans la ville proposent à leurs employés une partie de leur salaire en Livres de Bristol. D'ailleurs, le maire actuel, George Ferguson, accepte son salaire entier (51,000 £) en Livres locales.

Depuis juin 2015 les factures d'énergie peuvent aussi être payées en Livres de Bristol à un fournisseur d'énergie 100% renouvelable, *Good Energy*, ce qui constitue une première mondiale !

Avant la Livre de Bristol, d'autres monnaies complémentaires ont été introduites au Royaume-Uni à Totnes (2006), Lewes (2008), Brixton (2009) et Stroud (2010), elles sont toutes reconnues par la Banque d'Angleterre.



Conclusion

Toutes ces monnaies ont comme points communs :

- Redynamiser l'économie locale en relocalisant les échanges,
- Favoriser une consommation responsable et éthique,
- Refuser la spéculation, lutter contre les dérèglements de la société de marché,
- Explorer le financement solidaire de projets économiques locaux,
- Participer à une action citoyenne et démocratique,
- Recréer du lien social et de la solidarité.

Elles visent la réappropriation citoyenne de la monnaie en créant de nouveaux systèmes d'échanges fondés sur la coopération. En France, celles qui fonctionnent sont généralement soutenues par des collectivités territoriales, et les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire. Elles sont protégées par la Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Sources

- *L'Ordre Économique Naturel* (1916), Silvio Gesell
- Le site internet de *Sel'Idaire*, Maria Puig de la Bellacasa et François Ducat - <http://www.selidaire.fr/spip/spip/Breve-histoire-du-LETS.html>
- Sites internet du *Mouvement Sol* et du *Sol-Violette* :
 - <http://www.sol-reseau.org/>
 - <http://www.sol-violette.fr/>
- Site internet de la *Mesure* : <http://monnaie-locale-romans.org/>
- Site internet des *Monnaies Locales et Complémentaires* – MLC – <http://monnaie-locale-complementaire.net/>
- *Wikipedia* : https://fr.wikipedia.org/wiki/Livre_de_Bristol
<http://www.theguardian.com/uk-news/2015/jun/16/bristol-pound-powered-renewables-good-energy-signs-up>